

CONVENTION DE PARTENARIAT 2020-2025
entre
LA RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE
et
L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU GAZ

Entre les soussignés

L'ÉTAT

Représenté par

Madame Valérie CABUIL

Rectrice de la Région académique Hauts-de-France

Rectrice de l'académie de Lille,

Chancelière des universités

144 rue de Bavy

BP 709

59033 LILLE cedex

Monsieur Raphaël MULLER

Recteur de l'académie d'Amiens

20 boulevard d'Alsace-Lorraine

80063 AMIENS cedex 9

ci-après dénommé « la Région académique Hauts-de-France »
d'une part,

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU GAZ HAUTS-DE-FRANCE

Représentée par

Monsieur Jean-Jacques DUBOIS

Directeur relations client et territoire GRDF

76 rue Rachel Lempereur

59000 LILLE

ci-après dénommée « AFG Hauts-de-France »
d'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Sommaire

Cadres de référence	3
Au niveau européen :	3
Au niveau national :	3
Au niveau régional :	3
Préambule	3
Article 1 Objet de la convention	4
Article 2 Axes de coopération	4
Axe 1 Évolution des emplois, des fonctions, des formations et des besoins en qualification d'AFG Hauts-de-France.....	4
1 Étude de l'évolution des fonctions et relation emploi-formation.....	4
2 Conseiller Entreprise pour l'École	4
Axe 2 Information sur les métiers et contribution à l'orientation des jeunes	4
Axe 3 Formation professionnelle des jeunes en alternance	5
Axe 4 Formation continue des salariés	5
1 Formation des salariés d'AFG Hauts-de-France	5
2 Validation des Acquis de l'Expérience.....	5
3 Participation d'AFG Hauts-de-France à la formation continue des personnels de l'Éducation nationale	5
Axe 5 Coopération technique.....	6
Article 3 Dispositif de suivi	6
1 Comité de pilotage.....	6
Pour la Région académique Hauts-de-France :	6
Pour AFG Hauts-de-France :	6
2 Communication.....	6
Mise en place de moyens de communication	6
Confidentialité	7
Article 4 Gratuité	7
Article 5 Durée	7
1 Date d'effet	7
2 Renouvellement.....	7
Article 6 Modification	7
Article 7 Résiliation	7
Article 8 Règlement des litiges	7
Annexe 1 : rôles des différents intervenants	9
Annexe 2 : modèle de bilan	11

Cadres de référence

Au niveau européen :

Vu le projet européen « Jeunesse en action » pour améliorer notamment l'insertion professionnelle des jeunes ;
Vu le programme Erasmus + ;

Au niveau national :

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L124-1, L214-12 à L214-16-2, L313-1 à 313-8, D331-1 à D331-23, D332-14 et D335-1 à 335-4 ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au Parcours Avenir ;
Vu les contrats de filières publiés par le conseil national de l'industrie ;
Vu la réforme du baccalauréat et du lycée parue au BOEN n° 29 du 19 juillet 2018 ;
Vu le code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire paru au BOEN n° 14 du 5 avril 2001 ;
Vu la lettre de saisine du ministre de l'Éducation nationale du 12 septembre 2018 relative aux nouveaux projets de programme pour les enseignements généraux de la voie professionnelle ;

Au niveau régional :

Vu les projets académiques 2018-2021 des académies d'Amiens et de Lille ;
Vu la convention cadre signée le 5 juillet 2018 entre le monde éducatif et le monde économique déclinant 4 axes de coopération :

- Contribuer au rapprochement des mondes éducatif et économique ;
- Participer conjointement à l'information sur les entreprises, les métiers, les filières et leurs potentialités de recrutement ;
- Favoriser la sensibilisation à l'entrepreneuriat pour créer les conditions de développement de l'esprit d'entreprendre ;
- Valoriser l'alternance.

Préambule

Cette convention a pour finalité de favoriser la montée en qualification et l'insertion professionnelle des jeunes, de favoriser le transfert de connaissances sur des sujets techniques ou plus généraux, et de rapprocher les personnels de l'Éducation nationale et ceux de AFG Hauts-de-France.

Mise en œuvre dans le plein respect du principe d'autonomie pédagogique des établissements, elle constitue un cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées par les signataires.

Elle concerne tout ou partie des services de la Région académique Hauts-de-France dans son rôle d'appui à la Région dans la formation professionnelle, et s'adresse à des élèves de collèges, lycées généraux, professionnels et technologiques de la Région académique Hauts-de-France.

Elle traduit la volonté commune de préparer les jeunes au monde du travail, afin d'anticiper le renouvellement des compétences.

Les personnes concernées par sa mise en œuvre sont :

- ✚ Pour AFG Hauts-de-France : le nom du site, et plus particulièrement la commission formation de l'AFG et son président
- ✚ Pour la Région académique Hauts-de-France : la Délégation de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC)

Article 1 **Objet de la convention**

Les actions menées conjointement visent à améliorer la connaissance réciproque entre le monde éducatif et le monde professionnel, en instaurant un dialogue et des échanges entre les enseignants et les responsables de l'entreprise.

La convention se décline selon les axes suivants :

- + Évolution des emplois, des fonctions, des formations et des besoins en qualification de AFG Hauts-de-France,
- + Information sur les métiers et contribution à l'orientation des jeunes,
- + Formation professionnelle des jeunes,
- + Formation continue des salariés,
- + Coopération technique

Article 2 **Axes de coopération**

Axe 1 Évolution des emplois, des fonctions, des formations et des besoins en qualification d'AFG Hauts-de-France

1 Étude de l'évolution des fonctions et relation emploi-formation

AFG Hauts-de-France et la Région académique Hauts-de-France s'efforcent de développer leur collaboration en vue d'analyser qualitativement et quantitativement les missions exercées au sein de l'entreprise et d'étudier les évolutions des missions et compétences.

Les partenaires définissent en commun les études et enquêtes adéquates qui pourront nourrir la réflexion de groupes de travail chargés de formuler des propositions d'évolution de l'offre de formations initiale et continue.

2 Conseiller Entreprise pour l'École

Les collaborateurs de AFG Hauts-de-France pourront être sollicités pour participer à certains examens et concours et être identifiés comme « Conseillers Entreprises pour l'École ».

Axe 2 Information sur les métiers et contribution à l'orientation des jeunes

AFG Hauts-de-France apporte son concours aux actions ayant un intérêt pédagogique déployées par la Région académique Hauts-de-France en matière d'information et d'orientation, quelles que soient les voies de formations concernées.

Dans le cadre de l'aide à l'élaboration du projet personnel d'orientation, les parties conviennent de mener en partenariat les actions suivantes :

- + Accueil sur les sites d'AFG Hauts-de-France de différents acteurs de l'Éducation nationale (inspecteurs, proviseurs de lycées généraux, technologiques et professionnels, principaux de collèges, enseignants, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, psychologues de l'Éducation nationale notamment),
- + Interventions de professionnels dans les établissements scolaires de l'académie pour présenter les missions et l'entreprise,
- + Participation à certains forums ou salons organisés par l'Éducation nationale, à certaines actions identifiées dans les programmes Innovons et Développons l'Esprit d'Entreprendre (IDEE) portées par les académies d'Amiens et de Lille.

Des actions visant à améliorer la pédagogie sont entreprises en commun dans les domaines suivants :

- + Élaboration de documents et méthodes pour améliorer la continuité pédagogique dans la formation,
- + Actions de formation et d'information en faveur des tuteurs et des maîtres d'apprentissage,
- + Actions d'information et d'accueil des personnels de l'Éducation nationale (enseignants, psychologues de l'Éducation nationale, chefs d'établissements, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques) pour une meilleure connaissance réciproque.

D'autres actions peuvent être adaptées en fonction du public ciblé et des objectifs souhaités :

- + Collégiens des classes de 4^{ème} et 3^{ème} : favoriser une meilleure connaissance des métiers et du milieu professionnel, afin de contribuer à l'élaboration du projet personnel d'orientation de l'élève, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Parcours Avenir et de l'accompagnement à l'orientation, et de la réforme du collège ,

- ✚ Lycées et étudiants de BTS (présenter la réalité des emplois, leurs perspectives d'évolution et les niveaux de formation correspondants) ;

D'autres actions plus spécifiques sont menées par l'Éducation nationale pour favoriser la mixité de certains secteurs et filières. Elles ciblent plus spécialement les spécialités énergétique et maintenance.

Différentes manifestations d'information peuvent être proposées aux familles. Elles sont destinataires des supports produits dans le cadre de ces différents échanges.

Axe 3 Formation professionnelle des jeunes en alternance

AFG Hauts-de-France favorise l'accueil des jeunes en formation en alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) et dans le cadre de tout type de stage dans la limite des capacités d'accueil de l'entreprise. Les actions concernent tous les jeunes, sans distinction liée à l'origine, au sexe ou à la situation de handicap.

Les partenaires conviennent de travailler en commun pour améliorer la planification des périodes de formation en entreprise d'une part, et le suivi qualitatif d'autre part.

Les chargés de mission au développement territorial de la relation école entreprise apparaissent comme des interlocuteurs privilégiés au sein de l'Éducation nationale. Ils interviennent tout spécialement s'agissant :

- ✚ De la planification de l'accueil des stagiaires (examen du planning de stages des différents établissements scolaires susceptibles de présenter des stagiaires, mise en place d'un planning cohérent entre les contraintes du site et l'organisation pédagogique...),
- ✚ Des conditions d'accueil et de suivi des stagiaires en lien avec l'ensemble des équipes éducatives concernées.

Axe 4 Formation continue des salariés

1 Formation des salariés d'AFG Hauts-de-France

L'intervention de la Région académique Hauts-de-France dans le cadre de la formation des salariés des entreprises s'exerce au niveau régional par l'intermédiaire de la DRAFPIC. Dans son champ de compétences, des coopérations dans les domaines suivants peuvent être envisagées :

- ✚ Conseils,
- ✚ Ingénierie de formation,
- ✚ Mise en œuvre d'actions de formation.

AFG Hauts-de-France pourra être susceptible de communiquer à la DRAFPIC ses appels d'offres concernant ses besoins dans les domaines précités, dans le respect de la réglementation en matière de commande publique.

2 Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), droit individuel créé par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, permet la reconnaissance de l'activité exercée et l'obtention d'un diplôme. À la demande d'AFG Hauts-de-France, l'Éducation nationale peut :

- ✚ Proposer des dispositifs adaptés aux besoins des salariés d'AFG Hauts-de-France (accueil, information des candidats potentiels et des équipes d'encadrement, étude individualisée des demandes en fonction des projets et accompagnement),
- ✚ Mettre en œuvre des expérimentations auprès de salariés souhaitant obtenir un diplôme par cette voie de validation,
- ✚ Organiser avec le réseau Formation Continue de la Région académique Hauts-de-France les compléments de formation pour les candidats ayant obtenu une validation partielle,
- ✚ Sensibiliser les professionnels du secteur pour favoriser et développer leur participation aux travaux des jurys.

3 Participation d'AFG Hauts-de-France à la formation continue des personnels de l'Éducation nationale

La Région académique Hauts-de-France et AFG Hauts-de-France encouragent l'accueil dans les entreprises d'enseignants, futurs enseignants et personnels de direction, par exemple grâce à des stages de courte ou longue durée.

Axe 5 Coopération technique

Les partenaires s'engagent à exploiter la complémentarité de leurs compétences. Ils définiront les axes de coopération correspondant aux besoins de qualification des jeunes. Il pourra s'agir de :

- + Participation ou d'association d'experts ou de représentants locaux d'unités à des actions éducatives de formation. Cette assistance pourra se traduire par des conférences ou des interventions en milieu scolaire ou universitaire,
- + Ingénierie de formation (réalisation de maquettes didactiques, de documents audiovisuels...) ou de soutien logistique (donation de matériels, fourniture de documents pédagogiques, accompagnement financier ou humain de projets pédagogiques...),
- + Coopération technique avec les établissements d'enseignement,
- + Promotion du développement durable et de la prise en compte de ses principes fondamentaux.

Article 3 Dispositif de suivi

1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage se tiendra au minimum une fois par an et établira les orientations stratégiques liées à la mise en œuvre de la convention.

Il établira un bilan annuel des actions menées et élaborera le plan d'action de l'année suivante.

Il sera co-animé par :

Pour la Région académique Hauts-de-France :

- + Le Délégué de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC), ou son représentant
- + Un IEN-Enseignement Technique, un Inspecteur d'Académie–Inspecteur Pédagogique Régional (IA-IPR) de chacune des académies d'Amiens et de Lille

Pour AFG Hauts-de-France :

- + Le président d'AFG Hauts-de-France
- + Les membres de la commission formation d'AFG Hauts-de-France

2 Communication

Mise en place de moyens de communication

Les partenaires conviennent de conduire des actions de communication conjointes pour valoriser les actions organisées dans le cadre de cette convention et permettre une meilleure lisibilité des relations entre AFG Hauts-de-France et la Région académique Hauts-de-France

Les Comités Locaux École Entreprise (CLEE), les animateurs CLEE et les Conseillers Entreprise pour l'École sont facilitateurs des actions.

La présente convention sera diffusée dans chacun des établissements du second degré des académies d'Amiens et de Lille par les animateurs CLEE, et dans chacune des unités de l'entreprise.

AFG Hauts-de-France renverra à la DRAFPIC un bilan établi en concertation avec les établissements du second degré partenaires (trame du bilan en annexe).

Chaque partenaire s'engage à respecter scrupuleusement la charte graphique de l'autre partie sur l'ensemble des moyens de communication. Chaque partenaire sera consulté avant toute diffusion de documentation, afin notamment de vérifier le respect de la charte graphique et pourra s'opposer à la reproduction de son logo sur un ou plusieurs supports sans avoir à le justifier.

Les parties reconnaissent que la remise des caractéristiques de leur logo respectif ne confère aucun droit de propriété sur le logo lui-même et sur tout élément d'identification du partenaire.

Par ailleurs, chaque partenaire s'interdit de porter atteinte à la réputation et à l'image de l'autre partenaire.

Confidentialité

Les informations recueillies dans les établissements d'AFG Hauts-de-France ou leurs unités ont un caractère confidentiel. Les stagiaires et le personnel de l'Éducation nationale sont tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur immersion au sein de l'entreprise.

Article 4 Gratuité

L'ensemble du partenariat visé par la convention est mis en œuvre à titre gratuit et dans le respect du principe de neutralité commerciale qui s'applique au service public de l'éducation.

Article 5 Durée

1 Date d'effet

La présente convention prend effet à la date de la signature par les parties. Elle est conclue pour une durée de cinq ans et ne peut être renouvelée par tacite reconduction.

2 Renouvellement

Six mois avant sa date d'expiration, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande écrite adressée par AFG Hauts-de-France à la région académique Hauts-de-France.

Article 6 Modification

Pendant sa période de validité, la convention pourra être modifiée par voie d'avenant sous réserve d'accord des parties. A défaut d'accord entre elles, la convention pourra être résiliée selon les modalités prévues par l'article 7.

En cas de signature d'une convention entre AFG Hauts-de-France et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, la présente convention pourra être révisée de manière à assurer la cohérence des actions mises en œuvre avec les orientations définies par la convention signée entre le ministère et l'entreprise pour l'échelle nationale.

Article 7 Résiliation

Chacun des partenaires pourra demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de deux mois. Cette résiliation ne donne lieu au versement d'aucune indemnité.

Dans le cas d'une résiliation à l'initiative d'AFG Hauts-de-France, celle-ci s'engage à mener à leur terme les actions déterminées pour l'année scolaire en cours pour ne pas pénaliser les élèves et les étudiants.

La convention pourra être résiliée à tout moment sans indemnités par la région académique Hauts-de-France pour des motifs d'intérêt général.

Article 8 Règlement des litiges

Les parties se tiennent mutuellement informées des difficultés qui pourraient naître de l'exécution de la présente convention et s'efforcent de trouver un règlement à l'amiable aux éventuels litiges auxquels elle pourrait donner lieu.

En cas de non respect des termes de la convention par l'une des parties, ou de difficultés persistantes dans son exécution, et à défaut de règlement à l'amiable, l'autre partie pourra mettre en demeure par lettre recommandée avec avis de réception la partie défaillante de se conformer aux stipulations de la présente convention dans un délai de deux mois, à défaut de quoi elle pourra résilier la convention de plein droit, sans indemnités.

Fait à LILLE le 1^{er} octobre 2020

Madame Valérie CABUIL

Rectrice de la Région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités

Monsieur Raphaël MULLER

Recteur de l'académie d'Amiens



AFG HAUTS-DE-FRANCE

Représentée par

Monsieur Jean-Jacques DUBOIS

Directeur relations client et territoire GRDF



Annexe 1 : rôles des différents intervenants

Les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)

Les Campus des Métiers et des Qualifications regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises.

Le Clubster école-entreprise ou réseau des Comités Locaux École Entreprise

Une convention de partenariat

19 partenaires économiques et les académies d'Amiens et Lille ont signé en juillet 2018 une convention de partenariat déclinant 4 axes de coopération :

- ✚ Contribuer au rapprochement des mondes éducatif et économique ;
- ✚ Participer conjointement à l'information sur les entreprises, les métiers, les filières et leurs potentialités de recrutement ;
- ✚ Favoriser la sensibilisation à l'entrepreneuriat pour créer les conditions de développement de l'esprit d'entreprendre ;
- ✚ Valoriser l'alternance.

Un réseau de Comités Locaux École-Entreprise (CLEE)

Ce réseau est co-animé dans chaque bassin par un animateur CLEE et par un pilote issu du monde économique.

Des actions partagées

La semaine école-entreprise, la semaine de l'industrie...

Le Conseiller Entreprise pour l'École (CEE)

Les Conseillers Entreprises pour l'École sont des professionnels (employeurs, salariés ou artisans) proposés en qualité d'expert par leur organisation professionnelle et désignés par le recteur d'académie. Leurs missions :

- ✚ Conseiller les équipes éducatives, les corps d'inspection, les délégués des recteurs ;
- ✚ Intervenir aussi bien dans les formations professionnelles et technologiques initiales que dans le cadre de la formation continue ;
- ✚ Participer aux jurys d'examens des diplômes professionnels et, au niveau national, aux commissions professionnelles consultatives.

L'animateur CLEE

Dans chaque bassin d'éducation, il existe un animateur CLEE. Ses missions, en lien avec

- Le Délégué de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC) ;

- Le coordonnateur du bassin ;

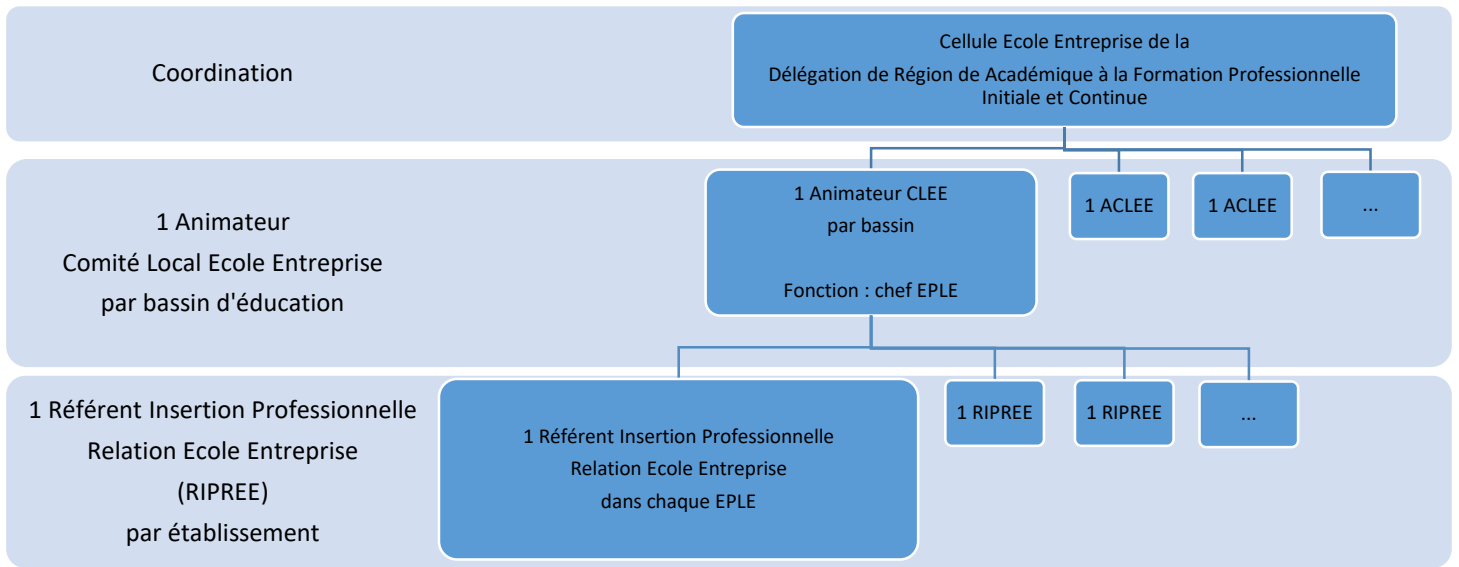
- Le pilote mandaté par les partenaires économiques dans le cadre de la co-animation du CLEE du bassin :

- ✚ Impulser, animer, coordonner, promouvoir et mutualiser les actions école-entreprise au sein du CLEE du bassin ;
- ✚ Faciliter les actions visant à impliquer les entreprises dans l'information à l'orientation au collège et au lycée ;
- ✚ Contribuer, dans le cadre du projet IDEE 3 « Innovons, Développons l'Esprit d'Entreprendre » à la mise en place d'actions visant le développement de l'esprit d'entreprendre, et relayer auprès des établissements les informations relatives aux dispositifs existants en relation avec le chargé de mission local IDEE.

Le Référent Insertion Professionnelle – Relation École Entreprise (RIPREE)

Dans chaque établissement de l'académie de Lille, il existe un Référent Insertion Professionnelle – Relation École Entreprise. Ses missions au sein de son établissement :

- ✚ Contribuer au déploiement des relations école-entreprise ;
- ✚ Contribuer au développement de l'esprit d'entreprendre ;
- ✚ Faciliter l'organisation et le suivi des stages/PFMP ;
- ✚ Favoriser la connaissance des métiers ;
- ✚ Évaluer l'impact des projets.



Annexe 2 : modèle de bilan